

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	443
Date dépôt	21/09/2017
Date validation	24/04/2018

BACHELIER EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	3° Sciences et techniques	DOMAINE D'ÉTUDES	18° Sciences agronomiques et ingénierie biologique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Les bacheliers en gestion de l'environnement urbain exercent leurs activités professionnelles tant en Belgique qu'à l'étranger. Focalisés sur les problématiques de la ville, ils élaborent des diagnostics et proposent des solutions d'amélioration de sites urbains dans le respect de la nature, des Hommes et de leurs aspirations. Ils sont donc compétents en matière de biodiversité, mobilité, gestion des déchets, gestion des énergies, d'expertise des végétaux et d'espaces vert et en gestion du patrimoine urbain.

Ils travaillent dans les secteurs privé et publics, au sein de bureaux d'études ou dans des administrations publiques.

La formation du bachelier professionnalisant vise à :

- développer chez les étudiants l'esprit d'analyse scientifique nécessaire aux études environnementales en milieu urbain, prenant en compte l'évolution sociétale.
- permettre aux diplômés d'élaborer des recommandations de préservation et/ou d'aménagement de sites urbains en phase avec l'évolution des villes et le développement durable ;
- préparer les étudiants à la prise de responsabilités et au travail en équipe pluridisciplinaire, en tant que collaborateur ou gestionnaire ainsi qu'à la mobilité, en les incitant à l'étude des langues étrangères.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Informer, communiquer et travailler en équipe

- Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- Participer à la vulgarisation
- Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés.

2. S'engager dans une démarche de développement professionnel

- Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
- Développer un esprit critique
- S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales.

3. Maîtriser les principes de base de la gestion

- S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économique, social, et de production) et les appliquer
- Répondre aux spécificités du marché (local, national, international)
- Développer un réseau de contacts.

4. Concevoir une étude environnementale précise

- Etablir une demande de permis d'environnement ou permis unique
- Mettre en place un système de management de l'environnement
- Organiser des activités de sensibilisation à l'environnement urbain.

5. Mener à bien un projet environnemental

- Maîtriser les notions d'agronomie, le monde végétal ainsi que les matériaux à mettre en œuvre pour l'intégrer de manière appropriée à un environnement, notamment dans le but d'améliorer le bien-être de la population
- Définir et gérer les aspects techniques d'un projet, le cas échéant, dans le respect du permis d'urbanisme octroyé
- Rassembler les données qui permettront de progresser dans le domaine du développement durable et de l'environnement
- Contribuer à gérer la problématique énergétique dans un contexte global et être conscient des avantages et inconvénients des différentes formes d'énergie
- Réaliser des aménagements liés à la présence de l'eau en ville.